SAINT PAIR MAG

SAINT PAIR MAG | 66 | **HIVER 2018**

La revue de la Ville de Saint-Pair-sur-Mer

sommaire

4 CARMEL
6 CADRE DE VIE
8 AVAP
10 CULTURE
12 ÉDUCATION
14 ENVIRONNEMENT
16 PROMENADE DES ARBRES EN CHEMINS
17 NUISIBLES
20 CCAS
22 TRAVAUX
24 BUDGET
26 SPORT
29 EN BREF

Bulletin municipal de la ville de Saint-Pair-sur-Mer
Directeur de la publication : Guy LECROISEY
Comité de rédaction : Isabelle LE SAINT, Annaïg LE JOSSIC, Annie GESNOUIN et Laurence VARIN-AUGUSTE
Conception : Office Culturel
Image de couverture : ©Alexandre Lamoureux
Imprimé à 3700 exemplaires
Dépôt légal à parution
Imp. 3 provinces 02 33 49 02 53 i3p@orange.fr

PEFC
votre bulletin municipal est imprimé sur papier couché recyclé

Notre ville, très ancienne, possède notamment une histoire religieuse très importante, ce qui a influé sur l'implantation d'un carmel fin XIXe fondé par Coutances. Le temps ainsi que les vocations passent, c'est pourquoi les religieuses qui devaient être au minimum 5 pour tenir l'activité du monastère ont dû quitter mi-décembre leur lieu de vie.

Ce carmel emblématique, situé en cœur de ville, nous a semblé être un espace stratégique et symbolique pour notre ville. C'est pourquoi, nous avons exercé notre droit de préemption afin de devenir propriétaire du Carmel. Il a été à peu près tout dit sur le sujet en particulier des chiffres farfelus ont circulé et il semble important aujourd'hui de refaire le point sur ce dossier en rappelant au préalable que l'achat du carmel outre, les projets structurants que nous comptons y développer, représente à la fois un poumon vert en cœur de ville, un investissement fiable et une réserve foncière très intéressante pour façonner le Saint-Pair de demain. De nombreuses communes plus modestes que Saint-Pair ou équivalentes ont déjà acquis de tels monastères pour les transformer en lieux culturels, salles événementielles, musée, cités d'artistes etc. et ont ainsi développé, avec succès, leur ville et contribué à la sauvegarde de leur patrimoine. Rien ne presse, et nous étudierons ensemble toutes les possibilités puisque les habitants seront amenés à être consultés pour construire ce beau projet.

Comme vous le verrez également dans ce Saint-Pair Mag dans la présentation des finances de la ville, nous avons la chance d'avoir des ressources financières notamment grâce au casino et le potentiel budgétaire de notre ville, malgré nos investissements nécessaires pour le bien-être des habitants, reste sain et équilibré.

Comme vous l'avez vu également dans le centre-ville, Saint-Pair change et les travaux du futur complexe sportif le saint-pairais ont bien avancé. Nous espérons disposer des lieux au courant de l'été 2019 et ainsi pouvoir commencer les activités sportives en septembre 2019, ce qui permettra à nos nombreux clubs sportifs d'être enfin dotés d'un outil adapté.

La faisanderie sera également très vite opérationnelle avec une salle d'une capacité de 200 personnes disponible à partir de la fin 2019.

Je vous invite à la cérémonie des vœux du maire qui aura lieu le mardi 8 janvier 2019 à partir de 19 h, à la salle polyvalente Michel Fraboulet. J'espère vous y rencontrer, nombreux et je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année auprès de ceux qui vous sont chers.

Votre Maire
Guy Lecrosnier

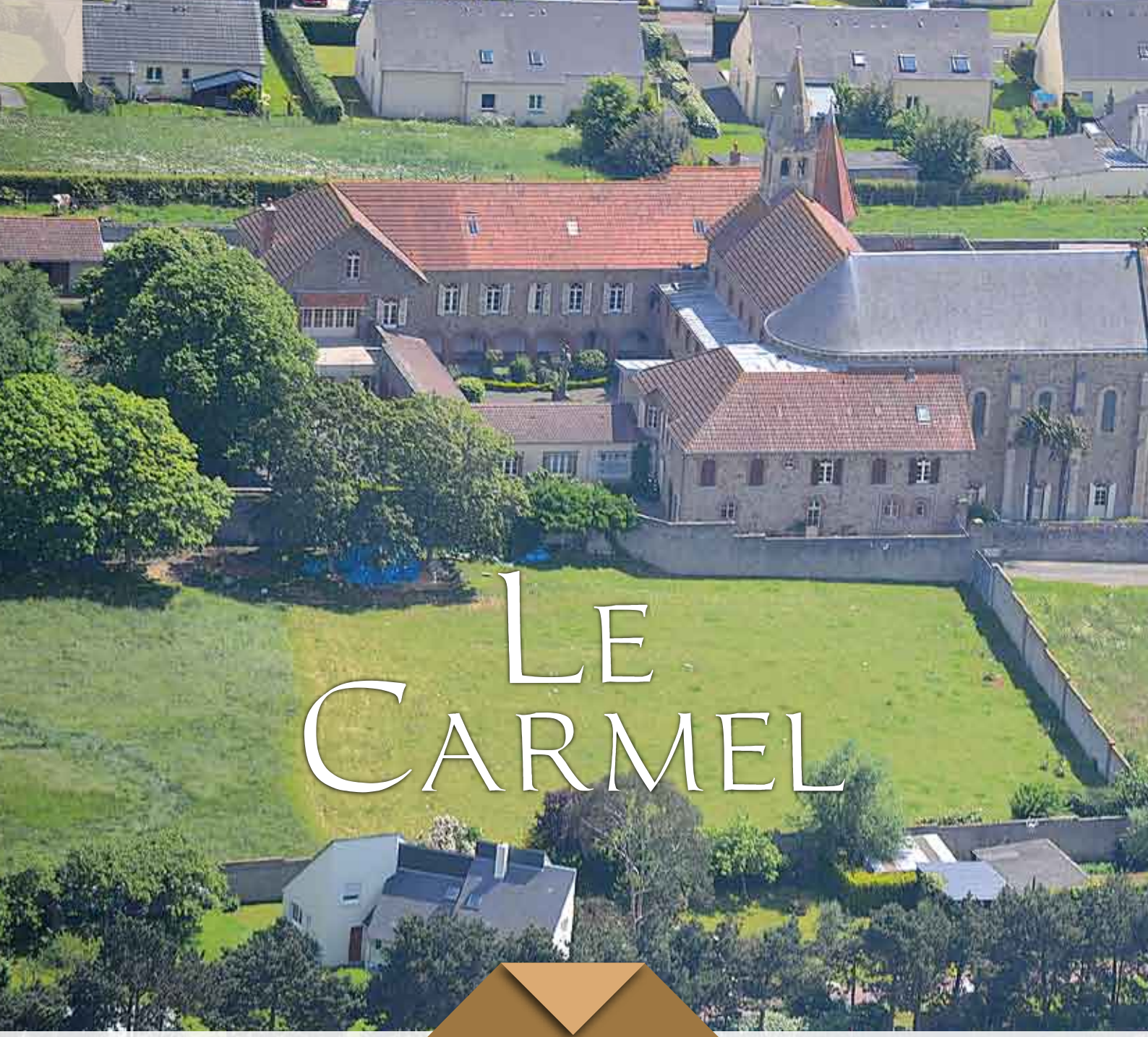

Le Carmel

Le projet de la ville

Ce projet est avant tout une ambition politique autour de la culture, de la préservation de notre patrimoine avec un lieu emblématique qu'est le carmel et une idée de réunir les habitants autour de ce projet en le rendant accessible à tous et en permettant son accès et sa valorisation.
Le carmel ayant été fermé au public pendant plus de 100 ans à cause de la spécificité de la clôture de l'ordre des Carmélites, le projet est aujourd'hui de l'ouvrir au plus grand nombre, de faire connaître, de valoriser et préserver ce patrimoine et faire vivre ce lieu qui devra être ouvert au plus grand nombre et profiter à tous.
L'ambition était d'acheter le monastère ainsi que les terrains qui l'entourent puis dans un second temps de lancer une consultation citoyenne afin de créer tous ensemble un projet culturel de ce lieu et le faire vivre.

Je souhaite rectifier certaines hypothèses qui se sont propagées. En réalité rien n'est figé, nous n'avons élaboré aucun plan, ni à l'intérieur du carmel ni à l'extérieur, nous n'avons pas non plus progressé sur les futurs aménagements. J'ai entendu des chiffres exorbitants… Nous avons la chance d'avoir un bâti sain, bien entretenu et en bon état. La ville prévoit, dans un second temps, un budget maitrisé qui se situe loin des sommes évoquées dans la presse. Nous ne devons pas nous précipiter et nous pouvons déjà développer des projets à court terme sans investir des sommes importantes. Nous souhaitons acquérir le carmel afin d'offrir, à tous, la possibilité de fréquenter ce lieu de patrimoine. Toutes les rumeurs à propos de rétrocessions immobilières sont infondées. La ville souhaite garder la maîtrise de la totalité du projet et donc des dépenses et recettes de cette opération. Notre ligne de conduite a toujours été celle-ci.

CHRONOLOGIE

27 juin 2018 :
la ville a l'information officielle de la vente du carmel.

17 août 2018 :
la ville préempte, c'est-à-dire déclare son intention d'acheter le carmel pour la somme de 1 900 000 € suite à une estimation des domaines – offre d'achat moins-disante que la société immo invest.

24 août 2018 :
la société Immo invest dépose un recours administratif.

29 août 2018 :
l'association « les amis du carmel », propriétaire du Carmel, donne son accord sur la proposition d'achat de la ville.

18 septembre 2018 :
la société immo invest effectue un référé en suspension de la vente et un recours en annulation.

10 octobre 2018 :
le tribunal administratif de Caen rejette le référé de la société Immo invest de suspendre la vente.

27 novembre 2018 :
signature de l'acte de vente chez le notaire.

12 janvier 2019 :
porte ouverte de 14 h à 16 h 30.

PÔLE CULTUREL

Il est envisagé une salle culturelle présentant des concerts, incluant la médiathèque et des activités à vocation culturelle.
Ouverte en 2000, la bibliothèque de 280 m2, conçue pour 3500 habitants est aujourd'hui à l'étroit avec l'augmentation des habitants à plus de 4100.
L'idée est de conserver l'authenticité du lieu en tirant partie de son architecture pour créer par exemple des ateliers d'art et des expositions dans les alcôves autour du cloître.

LE JARDIN

Avec l'évolution de l'urbanisme, la ville a vu disparaître il y a plus de 30 ans son jardin public en plein cœur de bourg.
Le jardin actuel du carmel, entouré de murs, évoquant la clôture, bénéficie d'un charme exceptionnel. Nous pourrions envisager la création d'un jardin botanique ouvert à tous pour créer un lieu de détente et de rencontre pour les habitants, les touristes, les familles dans un univers privilégié.

LIEU D'ACCUEIL MULTIGÉNÉRATIONNEL

Le projet pourrait se situer autour d'un lieu accessible à tous autour de la culture et du jardin et incitant la rencontre multigénérationnelle avec une collaboration régulière des écoles, des maisons de retraite, des retraités et des actifs.
Celui-ci pourrrait se situer autour d'un lieu favorisant les échanges autour de la culture.

TERRAINS ET ACCESSIBILITÉ

Le carmel dispose de terrains autour de la clôture propices au parking pour les usagers et visiteurs du futur lieu. Une accessibilité unique ou plurielle pourra être privilégiée afin de favoriser la fréquentation du lieu.

Guy Lecroisey, Maire.

La ville envisage la création d'un centre culturel de longue date. Différentes équipes municipales ont d'ailleurs acté un tel projet depuis les années 2000. Nous disposons d'un service culturel avec une programmation annuelle dans les arts plastiques, les arts vivants notamment avec 2 festivals et une médiathèque. Suite à l'opportunité de la mise en vente du carmel, le projet est donc d'installer l'office culturel dans ce cadre exceptionnel.
Ce lieu se situant très proche du cœur de bourg a l'avantage de créer l'implantation d'un lieu culturel afin d'ouvrir celui-ci (type les Unelles à Coutances) tout en élargissant la zone du centre-ville et favorisant ainsi un accès facile pour les habitants.
Ce lieu ayant été fermé pendant plus de 100 ans, je vous propose une porte ouverte le samedi 12 janvier, de 14 h à 16 h 30.

© E. DUCLOS

KAIRON

Isabelle LE SAINT
adjointe en charge
du cadre de vie,
des aménagements urbains
et de la vie associative

BOURG HISTORIQUE

Dans le cadre d'un travail avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche (CAUE), il a été identifié l'intérêt d'une réflexion d'ensemble du paysage de la rue et des espaces publics étendue à celui de l'église Saint-Laurent, des seuils des maisons et de leurs jardins. Une concertation est menée avec les habitants de Kairon bourg qui sont partie prenante pour la valorisation de l'église Saint-Laurent et ses abords. Une première réunion a été organisée le 4 décembre.
Le paysage de ce village-rue est structuré par l'implantation et l'organisation du bâti suivant quatre séquences entre le monument aux morts et le cimetière, dont une centrale les abords de l'église Saint-Laurent. Un premier constat avec l'architecte du CAUE de la Manche ; l'église ne manque pas de caractère mais de quelques travaux : en premier lieu, le porche avec son entrée où l'on dénombre des fuites d'eau de part et d'autre.
Les vitraux et l'autel sont à valoriser et à remettre en état, pour faire de cette église un lieu de découverte.
Ce village-rue atypique avec cette église nichée dans une sorte de « cuvette » pour être protégée des vents révèle et possède un intérêt patrimonial particulièrement important, et demande un aménagement des espaces publics en cohérence avec les éléments architecturaux de cette partie de la commune. Ce lieu nous paraît intéressant puisqu'il est le point de départ et le carrefour de promenades en connexion avec le bourg de Saint-Pair-sur-Mer, la mare de Bouillon et le littoral dans une dimension d'accueil touristique de station balnéaire, point fort de la découverte du territoire intercommunal. Nous avons souhaité le regard du CAUE afin de nous accompagner pour valoriser ce patrimoine et traiter le paysage des espaces publics avec les habitants de Kairon. C'est pourquoi d'autres réunions, des ateliers avec la population seront organisés tout au long de cette étude.

ÉCLAIRAGE DU TENNIS

Le tennis se dote de nouveaux éclairages à LED sur les courts couverts 1 et 2 mis en place par les services techniques de la ville. Les avantages de ce nouvel éclairage en 5 points :
- faible coût en énergie,
- pas de période de chauffe : allumage instantané,
- moins de gaspillage : forte réduction de la pollution lumineuse,
- flexibilité : éclairage facile à moduler en fonction des besoins,
- peu d'entretien avec une durée de vie plus importante que l'éclairage conventionnel.

De plus, un système d'allumage à 50 % pour les entraînements et 100 % pour les compétitions.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF LE SAINT-PAIRAIS

Le chantier se déroule comme prévu. Le gros œuvre mur et charpente, sera terminé début décembre. La structure sera hors d'air, hors d'eau en fin d'année. Restera ensuite l'aménagement intérieur. Si les délais sont bien tenus nous espérons une ouverture pour la rentrée de septembre 2019, ce qui répondra aux attentes des scolaires, associations et seniors.

TERRAIN DE PADEL

Notre souhait, en collaboration avec le tennis club était d'offrir un nouveau sport de raquette sur notre territoire, le premier du genre dans le département.
Plus petit qu'un court de tennis, celui-ci est à mi-chemin entre le jeu de raquette de tennis et le squash, qui en fait un sport accessible et ludique. Les travaux ont débuté en novembre pour une livraison prévue fin d'année.
Le terrain sera fonctionnel au premier trimestre 2019.

CAMPING DU PONT BLEU ET SES ABORDS

Le camping municipal avait bien besoin d'un embellissement. Nous allons engager des travaux de nettoyage, de maintenance et d'une réorganisation des emplacements en intégrant de la végétation avec différentes variétés de notre territoire sous l'égide du service des espaces verts.
Ces travaux seront terminés avant l'ouverture du camping pour le grand plaisir des campeurs.

CLUB-HOUSE

Comme vous avez pu le remarquer, le boulodrome fait peau neuve.
Un nouveau bâtiment a été construit près du terrain des boulistes. L'ancien local était vieillissant et n'était plus adapté. Nous souhaitions une structure contemporaine, et l'entreprise LEROUX de Marcey-les-Grèves a été choisie car elle offrait pour la construction d'espace modulaire une rapidité d'exécution tout en offrant une architecture adaptée au lieu.
Les travaux de terrassement, les réseaux d'eau, d'électricité ainsi que les aménagements extérieurs ont été réalisés par les services techniques de la ville.
Des aménagements paysagers seront effectués autour de la structure au printemps ainsi que la création de pistes supplémentaires au deuxième trimestre 2019.
Le bâtiment sera partagé par le Club La Pétanque Saint Pairaise et le Club des Anciens Henry Levillayer.

Villa des Rosiers
rue de Scissy

Les sites patrimoniaux remarquables
QUI, QUE, QUOI, OÙ ?

Laurent PETITGAS
Conseiller municipal
chargé de l'AVAP

AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Annaïg LE JOSSIC
Adjointe chargée de
l'Urbanisme commercial,
de l'Environnement,
du Patrimoine,
de la Vie économique
et de l'AVAP

Les élus de Granville, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville et Carolles ont décidé de créer un site patrimonial remarquable (AVAP) afin de valoriser le bâti architectural et le paysage.
L'ambition est de protéger et valoriser notre patrimoine sur ce territoire défini.
Une petite délégation, constituée d'élus, de techniciens, et des représentants de l'association Saint-Pair Vivum sillonnent, en ce moment, les rues de Saint-Pair afin de procéder à un classement de secteurs pour les constructions nouvelles et un inventaire du bâti patrimonial qui sera classé selon plusieurs niveaux de protection.
Ce repérage est en cours et permettra ensuite la rédaction d'un règlement qui devra être uniformisé sur les 4 communes afin d'établir une protection. Pas de panique il ne s'agit pas de mettre sous cloche Saint-Pair, ni d'établir des contraintes drastiques pour les propriétaires mais plutôt de prendre conscience collectivement de notre patrimoine, créer un réseau d'échanges entre les propriétaires, de faciliter l'accès à des informations techniques et éviter la destruction ou la dégradation du bâti.

Portrait de Benoît **LOUVET**

propriétaire de la Villa des Rosiers rue de Scissy, qui sera prochainement classée en « immeuble remarquable »

• Parlez-nous de votre maison

Ma villa fait partie de ce que l'on a appelé le « Nouveau Saint-Pair » créé en 1890. A l'origine il s'agissait d'un lotissement privé. Ma maison a été construite en 1894 et la rue de Scissy n'existait pas, l'accès se faisait par le chemin rue Chatelin. Ma famille est implantée à Saint-Pair-sur-Mer de longue date et attachée également au patrimoine puisque mon arrière grand-oncle Albert Louvet, architecte ayant participé à la conception et construction du Grand Palais, a aussi réalisé plusieurs maisons à Saint-Pair-sur-Mer en front de mer. J'ai acheté la maison en 1976, implanté à Versailles pour la vie professionnelle, j'ai toujours gardé un pied à Saint-Pair-sur-Mer et la maison, correspondait bien à mes besoins à l'époque.

Cette maison a été un coup de cœur, charmante, spacieuse, proche de la plage, idéale pour les vacances, j'ai d'abord été séduit par ces principales qualités. Puis au fur et à mesure du temps, elle s'est comme inscrite en moi et j'ai souhaité garder la maison dans son état originel aussi bien sur la façade extérieure qu'à l'intérieur. J'ai seulement fait une concession avec une modification d'accès pour une salle de bains.

• Que pensez-vous de la création de l'AVAP et du classement remarquable de votre villa ?

Je vois cette création de l'AVAP sous un bon œil. Le patrimoine bâti est plutôt bien préservé à Saint-Pair et une unité assez exceptionnelle existe toujours aujourd'hui. J'espère que le caractère balnéaire sera préservé grâce à ce label.

• Quel est le quotidien d'un propriétaire de villa ?

J'ai toujours souhaité conserver la maison dans son état d'origine, les volets sont d'époque, ils ont été greffés plusieurs fois, j'ai changé les fenêtres en gardant le même modèle d'huisserie. En réalité être propriétaire d'une villa est un peu un sacerdoce et je suis seulement dépositaire de ce patrimoine que je souhaite transmettre tel qu'il est aujourd'hui. Il faut entretenir au quotidien et ne rien laisser filer, j'ai dépensé à peu près le prix de ma maison en travaux, c'est dire…

• Quelles sont les 3 qualités du propriétaire de villa ?

Passionné, exigeant… et ne pas se laisser déborder…

Villa Le Belvédère

Construite vers 1870, cette demeure sera aussi classée vraisemblablement en immeuble remarquable. Cette maison fait partie des immeubles importants dans le patrimoine de Saint-Pair. Elle est disposée sur 4 niveaux. Le 1er niveau était souvent réservé aux domestiques et disposait d'un traitement particulier souvent en pierre massive pour des raisons techniques de construction mais aussi pour des raisons esthétiques puisque les propriétaires accédaient seulement aux étages supérieurs.

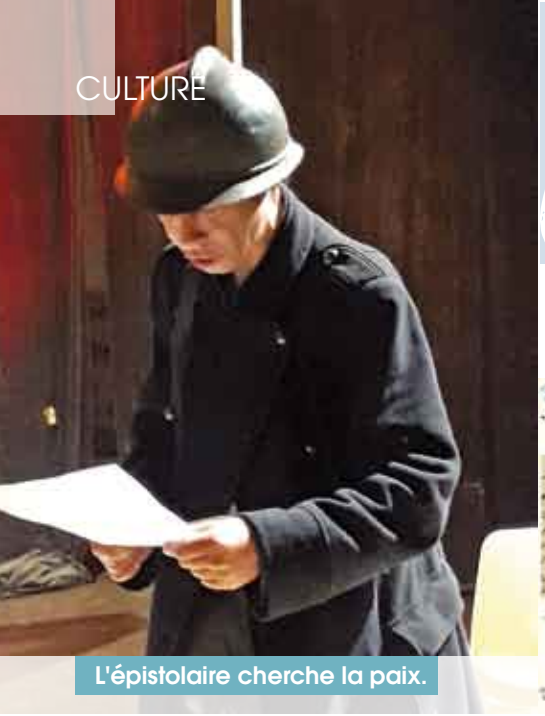

L'épistolaire cherche la paix.

Culture

Annie ROUMY
Adjointe
à la culture
et au patrimoine

Depuis le 14 septembre, j'ai été élue adjointe en remplacement de Véronique Altmayer, partie rejoindre son mari muté en région Auvergne-Rhône-Alpes, j'en remercie mes collègues du conseil municipal et je sais pouvoir m'appuyer sur les équipes dynamiques et très compétentes de la médiathèque et de l'office culturel pour mener à bien ma mission.

L'année se termine, l'heure est au bilan, il serait long et fastidieux de récapituler tous les évènements mis en place en cette année 2018. Cependant, je souhaite en évoquer quelque-uns parce que ce sont des nouveautés ou parce qu'ils ont été incontournables cette année.

Tout d'abord à la Médiathèque, nous avons en place une nouvelle animation qui s'adresse aux tout jeunes enfants et à leurs parents, « Papa, maman, des livres et moi » et qui propose un accueil spécifique à ces familles le premier jeudi de chaque mois de 10 h à 12 h.

Cette année particulièrement, l'Histoire a motivé nos actions : d'abord en mai avec l'évocation des évènements de 1968 au travers de slogans de l'époque accompagnés d'un spectacle de la troupe, Le Theâtre du Menteur ; puis en septembre, nous avons participé aux commémorations du centenaire de la Grande Guerre en proposant à nos abonnés un spectacle remarquable animé par Ingrid Vasse, « l'épistolaire cherche la paix », et des ateliers de recherche historique animés par Mme et M. Sillard. Ces derniers ont d'ailleurs assuré un de ces ateliers au lycée Julliot de La Morandière dans une classe de 1re L conduite par M. Le Jossic qui était venue visiter l'exposition mise en place dans la médiathèque. Je remercie très chaleureusement Danièle et Thierry pour leurs interventions dans nos murs. Merci aussi à Mireille Tapin d'être venue également avec ses élèves de Terminale qui sont des visiteurs assidus de nos expositions.

Cet été, une exposition sur les arbres remarquables de La Manche nous a été proposée par le CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement). Je reviendrai par ailleurs sur les actions que les services de la Commune ont menées avec cet organisme.

Et en octobre, la Semaine du Goût a permis de valoriser « les légumes oubliés » et là encore nous avons associé divers partenaires à nos actions : Le Garde-Manger, magasin saint-pairais de produits locaux, Jérémy Duriez, maraîcher bio et le Service de restauration scolaire. Merci à Lydie et à son équipe d'avoir concocté des mets que les élèves de l'école Anne Frank ont plébiscités.

Concernant les animations de l'Office Culturel, elles ont toutes bénéficié d'une très belle météo sauf… le vide grenier du mois de juillet !!

Concert du mardi

Les concerts du mardi, le « 13 animé » ont été très réussis et drainent un public toujours aussi nombreux, les festivals « Le Printemps des P'tits Loups » et « Second Geste » ont aussi enchanté les spectateurs, petits et grands ,qui attendent maintenant ces évènements tous les ans avec impatience.

A noter que pour la 1re fois le Festival des « Sorties de Bains » avait délocalisé un de ses spectacles à Saint-Pair le 3 juillet et nous pensons que c'est une expérience à renouveler.

En ces mois d'automne et jusqu'au 2 janvier 2019, on parlera de Saint-Pair outre Atlantique puisque les dessins de Joseph Le Dieu seront exposés à l'Alliance Française de San Francisco. Merci à Catherine et Jacques Marie qui sont les ambassadeurs du beau Sud Manche auprès des Américains pour qui la Normandie n'est pas qu'un nom dans un atlas et notamment Saint-Pair-sur-Mer. Le vernissage a d'ores et déjà eu lieu en novembre et les américains se sont régalés de nos produits locaux normands. Les livres et traductions laissés sur place, à propos de Saint-Pair, ont en ce moment un grand succès et la fréquentation de l'exposition est intense. Vous aurez à nouveau l'occasion de découvrir ces très beaux dessins au fil de parcours-balades dans Saint-Pair au cours de l'année 2019.

Exposition Joseph Le Dieu à l'Alliance Française de San Francisco

Je ne pourrais clore cette évocation des animations de l'année sans évoquer les deux évènements musicaux qui se déroulent en partie à Saint-Pair, « Jazz en Baie » dont l'inauguration et les premiers concerts ont été organisés dans notre commune et le festival « Via Aeterna » qui a investi et mis en valeur des lieux emblématiques de notre patrimoine local, nos églises et le Carmel. Les mélomanes ont apprécié puisque ces lieux affichaient complet pour les 4 concerts donnés à Saint-Pair et Kairon.

Voilà ce que je voulais rappeler en cette fin d'année 2018. Sachez que nous avons toujours des projets dans nos cartons que nous organiserons avec l'aide des personnels de la Commune qui mettent leurs compétences au service des habitants de Saint-Pair et font toujours preuve d'une grande disponibilité pour l'installation des diverses manifestations de l'Office Culturel et de la Médiathèque. Grand merci à tous.

Je termine en souhaitant à chacune et à chacun d'entre vous de très bonnes fêtes de fin d'année et formule des vœux pour que 2019 vous soit douce.

Atelier de recherche historique

Les légumes oubliés

ÉDUCATION

Annick GRINGORE
Adjointe en charge de la Jeunesse des Affaires Scolaires et Périscolaires

Ma rubrique, cette fois-ci s'adresse aux Saint-Pairais qui ne connaissent pas bien, voire pas du tout l'école de la commune. On y apprend toujours à lire, écrire, compter, même très bien, les résultats à l'entrée au collège le prouvent.
Comme chaque année, les projets scolaires débordent. Le point d'orgue sera un voyage scolaire à Houffalize pour les élèves de CM. Vous aurez bien sûr un compte-rendu de toutes ces activités dans un prochain numéro. Ce que je veux vous présenter c'est l'implication des services municipaux pour le service public de l'éducation sur notre territoire.

Au groupe scolaire Anne Frank, il y a deux écoles ; L'école maternelle, sous la direction de Mme PHILIPPE, qui accueille dès l'âge de deux ans les enfants. Cette année ils sont au nombre de 98, répartis sur 4 classes. Donc 4 enseignants et 4 ATSEM (Agents territoriaux spécialisés en école maternelle) employées par la Mairie pour aider les enfants dans leur nouvelle vie d'écolier, elles sont le relais entre la maison, la nounou et l'école. Toujours disponibles, elles sont très vigilantes pour assurer l'hygiène, la sécurité et le bien-être des enfants. L'école élémentaire se compose elle de 7 classes, M. POTEL Directeur, pour un effectif de 166 élèves. Les 2 écoles forment le groupe scolaire Anne FRANK ; les enfants sont accueillis dès 2 ans jusqu'à leur départ au collège à Granville.

On pourrait commencer par ce qui se passe avant la rentrée. Les services techniques mettent tout en œuvre pour que tout soit fin prêt pour le grand jour. L'été dernier nous avons changé la moitié des fenêtres de l'école élémentaire, l'autre partie sera effectuée sur le budget 2019. Nous réalisons également le cablage de toute l'école pour avoir l'accès à Internet dans toutes les classes. En raison des travaux de la future salle de sport, le revêtement de la cour a été entièrement remis à neuf. Le chantier peinture réalisé par nos agents s'est porté sur les murs extérieurs côté rue Mallais. Comme tous les ans, nos jardiniers ont effectué un bel entretien des espaces verts pour tailler les haies, tondre la pelouse...

Pendant les grandes vacances, les locaux sont nettoyés à fond ; les murs et les sols bien sûr, mais aussi les tables dessus et dessous, idem pour les chaises ; sans oublier les jeux, les étagères de livres, le matériel de sport... Ce travail est réalisé par les ATSEM et l'équipe d'entretien de l'école élémentaire au nombre de trois. Je n'oublie pas non plus le nettoyage à fond de la cuisine et du restaurant scolaire.

Voici donc un petit aperçu de ce qui est réalisé en l'absence des enfants, pour que la rentrée soit très agréable pour tous.

Il faut également composer avec le centre de loisirs, qui reste dans les locaux scolaires l'été, depuis la fermeture de la salle de la Faisanderie. L'école prend alors un petit air de vacances. Pas moins de 70 enfants fréquentent le centre en Juillet. L'équipe d'animation, 7 personnes, organise pendant tout l'été un accueil agréable avec des jeux, du bricolage, des sorties à la plage, à la piscine... Chaque vendredi, il y a une grande sortie (parc de jeux, accrobranches...) Il y a aussi des animations pour les « ados ».
Bien sûr toutes ces activités reprennent aux petites vacances et chaque mercredi.

Revenons à la rentrée scolaire. Pour répondre aux besoins des familles, l'école est ouverte dès 7h30 chaque matin, l'accueil du soir se poursuit jusqu'à 18h30. Ces horaires sont les mêmes les jours de centre de loisirs. L'accueil est assuré par les agents de l'équipe d'animation pour l'école élémentaire et par les ATSEM pour la maternelle.

Le service de restauration scolaire n'est pas en reste. 250 repas sont préparés dans notre cuisine municipale chaque matin. Nous répondons aux directives nationales, avec de préférence de l'approvisionnement en circuit court, des légumes bio cultivés à Saint-Pair. Pour limiter le gaspillage, les enfants de l'école élémentaire sont servis sous forme de self avec des portions adaptées à leur appétit. Les ATSEM sont aussi là pour aider les petits à déjeuner. Pour permettre aux enfants de déjeuner dans de très bonnes conditions, il y a trois services de repas, sur un créneau de 2 heures ; une course contre la montre pour le personnel de restauration et d'animation. Des activités ludiques sont proposées aux enfants, avant ou après le repas avant la reprise des cours. Ce sont les mêmes animateurs qui encadrent les enfants soir et matin pour la garderie et l'aide aux devoirs.

Les élèves bénéficient également d'autres services municipaux. C'est le cas de l'office culturel, qui propose des spectacles pendant les festivals, ou des interventions dans les classes. La médiathèque accueille les enfants et propose des ouvrages, en rapport avec le travail effectué à l'école. Je n'oublie pas la police municipale pour assurer la sécurité des enfants dans les locaux et dans leurs déplacements ainsi qu'à la sortie des classes. Ils initient également les élèves à la sécurité routière.

**Je terminerai par là où tout commence, les services administratifs qui enregistrent les inscriptions, gèrent la facturation de cantine et de garderie...
En résumé, tous les services municipaux travaillent pour que notre école soit la plus belle et la plus agréable, et pour que les enfants de la commune gardent de leur scolarité à Saint-Pair-sur-Mer le souvenir d'une enfance heureuse, mais travailleuse quand même !**

MERCI
À TOUS !

Natura 2000
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

La commune de Saint-Pair-sur-Mer a participé au dernier comité de pilotage des sites Natura 2000 « Baie du Mont Saint-Michel » dont elle fait partie.
MM. Le préfet de la Manche, Le préfet maritime de l'Atlantique et Le préfet maritime de la Manche et de la mer de la Manche ont en effet fixé un arrêté préfectoral de sa composition, en date du mois d'octobre 2017.
La dernière réunion du comité de pilotage a eu lieu le vendredi 28 septembre 2018.

QU'EST-CE QU'UN SITE NATURA 2000 ?

La baie du Mont Saint-Michel constitue un site majeur de préservation de la biodiversité à l'échelle européenne, ce qui a conduit à l'intégrer dans le réseau, par la création d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux », et d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), au titre de la directive « Habitats-faune-Flore ». Depuis 2011, ces sites disposent d'un document d'objectifs communs opérationnel qui regroupe l'ensemble des orientations, actions et opérations de gestion visant à maintenir voire rétablir le patrimoine naturel d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Une évaluation a déjà été réalisée en 2017, et 80 % des opérations sont déjà engagées.
- en faisant régulièrement un état des lieux des pratiques de pêche et leurs impacts.

Le groupe de travail s'est penché sur la question des « Milieux marins » dans le cadre de l'actualisation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Baie du Mont Saint-Michel ». La problématique abordée fut double : Comment préserver les milieux marins et comment préserver, en particulier, les récifs d'Hermelles.

QUE SONT LES HERMELLES ?

Ce sont des vers marins (Sabellaria alveolata). Les hermelles sont des vers tubicoles constructeurs vivant dans la zone de balancement des marées. Les petits récifs émergeant du sable ou recouvrant les rochers résultent de l'accolement de leurs tubes d'habitation. La présence de biohermes (récifs) à hermelles est une particularité de la baie du Mont Saint-Michel. Le « banc d'hermelles » le plus imposant se situe dans la partie Sud-Ouest de la baie, en Bretagne ; un banc plus modeste se développe au Nord-Est de la baie, en Basse-Normandie, au pied des falaises de Champeaux ; on y accède facilement à marée basse, par la cale de Sol-Roc, à l'Ouest de Saint-Jean-le-Thomas. Nous trouvons aussi quelques habitats épars à Saint-Pair-sur-Mer, car les larves se propagent au gré des courants marins.
Un 1er objectif apparaît pour le comité de pilotage : il faut encourager des pratiques respectueuses sur les récifs, puisque que le constat est fait de leur dégradation, liée aux activités humaines (pêche à pied, conchyliculture et pêche

Annaïg LE JOSSIC
Adjointe chargée de l'Urbanisme commercial, de l'Environnement, du Patrimoine, de la Vie économique et de l'AVAP

Depuis le 9 novembre 2018, je suis adjointe et je remercie les élus de leur confiance et je compte m'appuyer sur les services de la ville et sur toute l'équipe municipale pour œuvrer dans tous les domaines vers une transition de développement durable.

par dragage), mais aussi à des causes naturelles (envasement, tempêtes, baisse naturelle de la reproduction et de la fixation des Hermelles…). Ces récifs sont bien un enjeu majeur à caractère patrimonial.
Un 2nd objectif se dégage également : Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin littoral :
- en soutenant et encourageant une collecte raisonnée des déchets d'origine anthropique sur les laisses de mer (Un grand bravo, au passage, aux citoyens saint-parais qui se sont mobilisés le 15 septembre 2018 pour un grand nettoyage respectueux de l'environnement de la plage de la Grâce de Dieu, vous fûtes nombreux à participer, toutes générations confondues !)
• en soutenant et encourageant les projets de récoltes et de valorisation durable de la crépidule et des déchets marins en général.
• en faisant régulièrement un état des lieux des pratiques de pêche et leurs impacts. Un 3e objectif est de suivre l'état de santé des habitats remarquables et d'approfondir les connaissances sur leur fonctionnement.
- état des lieux des pratiques de pêches de loisirs
- observations des usages en Baie du Mont Saint-Michel (réalisées en ULM) pour cartographier les risques liés aux activités humaines, mettre en place aussi des protocoles de suivi des phoques etc.

DES PISTES D'ACTIONS SE SONT DÉGAGÉES DE CETTE SITUATION

- Poursuivre et amplifier les actions pédagogiques de sensibilisation, avec un suivi périodique sur 4 ou 5 ans, auprès des professionnels, des citoyens adultes et des jeunes générations.
- M. le Sous-Préfet, présent à ce comité, a proposé de communiquer les résultats de la dégradation des récifs aux professionnels du secteur. Il précise par ailleurs que « les aires marines éducatives » sont un outil créé par l'Agence Française de Préservation de la Biodiversité qui pourrait être développé dans cette zone Natura 2000.
- Les deux DDTM et les deux DREAL du golfe normand-bretons devraient aussi harmoniser la gestion du domaine maritime..

POUR INFORMATION

Un autre exemple sur notre territoire : le site de la Mare de Bouillon acquise en 2009 par le Conservatoire du Littoral fait partie de la ZSC à cause des sites de nidification d'oiseaux remarquables, entre terre et mer. Elle se partage entre la commune de Saint-pair-sur-Mer et celle de Jullouville.

Saint-Pair-sur-Mer PARTENBALADE

Cet été, les arbres remarquables de la Manche ont trouvé une place dans la médiathèque. Les visiteurs ont pu y faire des découvertes surprenantes, tel un pin oracio plus fréquemment accroché aux falaises méditerranéennes que sur le sol saint-Pairais….
Cette exposition imposante est un des aspects de l'étroite collaboration qui s'est instituée entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Manche (CAUE) et la commune de Saint-Pair. En effet, cette exposition venait en contre-point d'une volonté et d'un travail commun pour montrer à nos habitants la richesse botanique de notre territoire. C'est ainsi qu'ont été élaborés des circuits de découverte des arbres qui jalonnent nos routes et chemins.
La saison touristique de notre commune entre terre et mer, s'est illustrée de juin à octobre 2018 par 4 balades animées par Mme Stéphanie Langevin du CAUE de la Manche. Elles ont remporté un vif succès auprès du public avec des séances complètes à chaque édition y compris les jours de pluie.

A l'initiative de l'office culturel de Saint-Pair-sur-Mer, et de sa directrice, Mme Laurence Varin, des élus, la médiathèque et l'association Saint-Pair Vivum ont travaillé avec les spécialistes du CAUE, en vue de proposer une 1re thématique : « Promenade des arbres en chemins » qui s'est déclinée en deux circuits (« De l'arbre à la feuille » le 23/07/18, et « Reconnaissance des arbres, arbustes et plantes des chemins » le 6/10/18), pour partir à la rencontre du paysage de Kairon, et ressentir sa place au sein de ce joyau de verdure, au gré « des fleurs de printemps aux fruits de l'automne », comme le faisait Joseph Le Dieu en 1874.

La 2e thématique : « La Promenade des arbres en villégiature », eut tout autant de succès auprès des saint-pairais et des touristes, « la canopée balnéaire » flirtant jusqu'à la mer (le 16/06/18) et « L'arbre dans le vent » le 23/08/18). Gageons que ces balades ne fassent que naître sur notre territoire ! « entre le chêne vert et la prairie humide où se sont invités les peupliers noirs », en villégiature tout comme nous, comme l'exprimait là encore Joseph Le Dieu dans ses dessins qui ont inspiré les concepteurs de ce projet.

Le long travail de repérage est désormais achevé et les itinéraires sont accessibles au public avec les guides papier ou en visite accompagnée avec les spécialistes du CAUE à nouveau en 2019. Nous allons continuer à enrichir ces promenades en 2019 avec le projet d'agrémenter les chemins et le cœur de ville à l'aide des dessins de Joseph le Dieu.

Enfin, l'école Maternelle Anne Frank a choisi la thématique des arbres pour le projet d'école 2018-2019.

Les arbres de l'école.

Dès le jour de la rentrée, le ton était donné. L'exposition, prêtée par le CAUE, s'étalait dans l'entrée de l'école maternelle, les enfants allaient travailler autour de l'arbre. Une étude scientifique est prévue, en rapport avec l'âge des enfants, bien entendu !

Reconnaître les arbres autour de notre école, les voir évoluer au fil des saisons, quelques sorties en forêt, pour approfondir les connaissances, c'est un très beau programme. Sans oublier la vision artistique que peut prendre une telle étude ; gageons qu'il en sortira une superbe exposition de fin d'année scolaire à laquelle l'école maternelle nous habitue.

Apprendre à regarder et découvrir son environnement proche, quel beau projet !

Tous ces projets autour de l'arbre avaient pour but de sensibiliser tous les publics, toutes les générations. Notre souhait le plus cher est qu'ils continuent à valoriser la biodiversité de notre territoire, auprès des plus jeunes notamment.

Annaïg LE JOSSIC
Adjointe chargée de l'Urbanisme commercial, de l'Environnement, du Patrimoine, de la Vie économique et de l'AVAP

Annie ROUMY
Adjointe à la Culture et au Patrimoine

Annick GRINGORE
Adjointe en charge de la Jeunesse des Affaires Scolaires et Périscolaires

Remerciements à :
Mme Laurence Varin, directrice de l'office culturel de Saint-Pair-sur-Mer et toute l'équipe.

Pour la Médiathèque de Saint-Pair sur Mer :
MMmes Laurence Bonamy, Marie-Claude Cuquemelle et toute l'équipe.

Pour Le CAUE de la Manche :
Emmanuel Fauchet, directeur ; Stéphanie Langevin, paysagiste conseiller ; Aurélie Augé, documentaliste en charge de la pédagogie ; Caroline Porée, géographe géomaticienne.

Pour l'association Saint-Pair Vivum :
MM. Thierry Philippe, Thierry Sillard et Jean-Michel Pouilhe.

Pour l'école Maternelle Anne Frank :
L'ensemble des enseignants et Mme Madeleine Philippe, la directrice.

Pour les élus :
MMmes Françoise Pacey-Gaspari, Isabelle Le Saint et Annaïg Le Jossic.

Les itinéraires de ces circuits sont disponibles sur le site du CAUE. Des dépliants sont également disponibles à la médiathèque et à l'office culturel de Saint-Pair sur Mer si vous souhaitez faire ces balades à la découverte de notre patrimoine végétal.

	FRELON ASIATIQUE		FRELON EUROPÉEN
Le frelon			
Type de nid	Nid primaire de frelon asiatique	Nid principal de frelon asiatique	Nid de frelon européen
Photo du nid			
Période d'acivité au nid	Avril à Juin	Juillet à Novembre (se désagrège au cour de l'hiver et n'est plus réutilisé)	Printemps à l'automne
Critères de reconnaissance du nid	Petite boule beige à marron, suspendue. Petite ouverture par le bas.	En forme de poire, jusqu'à 1 mètre de diamètre à l'automne. Une petite entrée latérale.	Nid rudimentaire, généralement en forme de colonne. Grande ouverture par le bas (alvéoles bien visibles).
Emplacement du nid	Sous une avancée de toiture, encadrement de fenêtre, abri de jardin, cabane en bois…	Généralement dans un support végétal, haie ou arbre isolé, toute hauteur confondue.	Dans un bâti, voire une cavité (arbre creux, mur de pierre…)
Procédure	**NID À SIGNALER EN MAIRIE** sauf si un panneau indique que la colonie est déjà détruite (l'enveloppe du nid peut rester sur place) LA COLONIE DE CE NID DE FRELONS ASIATIQUES A ETE DETRUITE L'ENVELOPPE DU NID VA SE DEGRADER PROGRESSIVEMENT AVEC LES INTEMPERIES IL EST DONC INUTILE DE SIGNALER CE NID A LA MAIRIE		**NE PAS LE SIGNALER EN MAIRIE** Si je veux détruire le nid, je prends contact avec une entreprise spécialisée. Aucune prise en charge par la lutte collective, ni par la mairie.

LUTTE contre les espèces nuisibles

Saint-Pair-sur-Mer doit par ailleurs continuer à lutter contre les espèces nuisibles : chenilles processionnaires du pin et frelons asiatiques. Ces populations continuent à se développer, sont dangereuses pour notre environnement et notre santé ! N'hésitez pas à venir en mairie ou à téléphoner pour signaler des nids, demander de l'aide, c'est important pour lutter durablement.

Merci à tous !

Il y a toujours aussi :

www.fdgdon50.com

et l'application AGIIR de l'INRA téléchargeable sur votre smartphone pour vous aider à mieux identifier, connaître, gérer et déclarer des insectes invasifs ou ravageurs.

RISQUES SANITAIRES ET BONS GESTES À AVOIR

La processionnaire du pin est connue pour être responsable de nuisances sanitaires sur les arbres et sur les hommes et animaux. En effet, les chenilles se nourrissent des aiguilles **de pins et de cèdres**, et entraînent des défoliations qui se traduisent essentiellement par une fragilisation des arbres et un ralentissement de leur croissance, sans entraîner pour autant leur mort. Toutefois, ils deviennent beaucoup plus sensibles aux attaques d'autres insectes xylophages ainsi qu'aux stress hydriques et thermiques.

Les chenilles causent également des problèmes sanitaires du fait de la libération dans l'air de **poils urticants très allergènes** pouvant provoquer des atteintes cutanées (démangeaisons pouvant mettre jusqu'à deux semaines à disparaître, œdèmes…), des atteintes oculaires (glaucome, cataracte…) ou encore des atteintes respiratoires (crise d'asthme…).
Certains animaux sont aussi exposés aux risques. Le symptôme le plus souvent rapporté est la nécrose de la langue, qui peut parfois s'accompagner d'œdèmes des babines et de vomissements.

LES BONS GESTES À AVOIR EN CAS DE MANIPULATION

Le caractère urticant des chenilles commence dès le troisième stade larvaire. Ces soies urticantes sont aussi très présentes dans les nids d'hiver, même après plusieurs années, c'est pourquoi il est dangereux de manipuler des nids même vides. Ainsi, la destruction des nids d'hiver de processionnaire du pin nécessite un **équipement individuel de protection (EPI)** pour le manipulateur afin de le protéger des risques d'urtication (masque, gants, lunettes, combinaison…)

A partir de 2019, la ville organisera une congélation des chenilles. En effet, cette opération expérimentale a finalement été validée par l'INRA et la FDGDON récemment. Les sacs de chenilles, soigneusement fermés, pourront donc être apportés au service technique de la ville, rue des Vallées, tous les vendredis de 13h30 à 14h30 à partir du 4 janvier. Les chenilles seront ensuite congelées à -24 °C puis dans un second temps, elles seront compostées et les sacs seront brûlés afin de détruire les résidus.

Sébastien DOLO
Conseiller municipal

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES **FRELONS ASIATIQUES**

BILAN PROVISOIRE DE LA CAMPAGNE 2018, AU 14/11/2018

Sébastien DOLO, conseiller municipal et référent auprès de la FDGDON pour la ville, s'est rendu, le 5 décembre à une réunion à Bréhal à propos du frelon asiatique. Voici le bilan qui a été présenté à propos de ce nuisible.

Engagement des collectivités locales

	Nombre	Taux
Communes engagées en 2017	377	79%
Communes engagées en 2018	432	91%

Signalements de nids et destruction de colonies de frelons asiatiques

		2017	2018
Nombre de signalements (tous signalements de nids à la FDGDON)		**1680**	**6606**
Nombre de nids de frelons asiatiques localisés (actifs et non actifs)		**1447**	**5251**
Nombre de nids de frelons asiatiques détruits par la lutte collective et en dehors		**1245**	**5037**
Nids détruits par la lutte collective et avec compte-rendu rempli par l'entreprise	Nids primaires	**12%**	**16%**
	Nids < 15 m	**72%**	**69%**
	Nids > 15 m	**16%**	**15%**

un enjeu **HUMAIN**

Les riques sont principalement liés aux attaques collectives des colonies de frelons asiatiques pour la défense de leur nid. Les activités de jardinage et taille de haie sont les premières concernées par ces attaques avec victimes.

Nombre de victimes	2017	2018
Par piqûres	65	310
Par projection de venin	1	2
TOTAL	66	312

Cas graves	2017	2018
Choc anaphylactiques	1	4
Décès	-	1

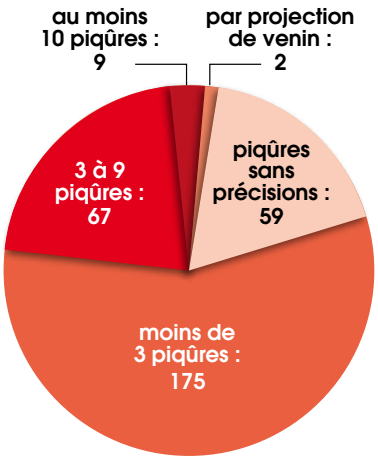

Répartition du type d'attaque avec victime en 2018

Évolution mensuelle du nombre de nids de frelons asiatiques localisés

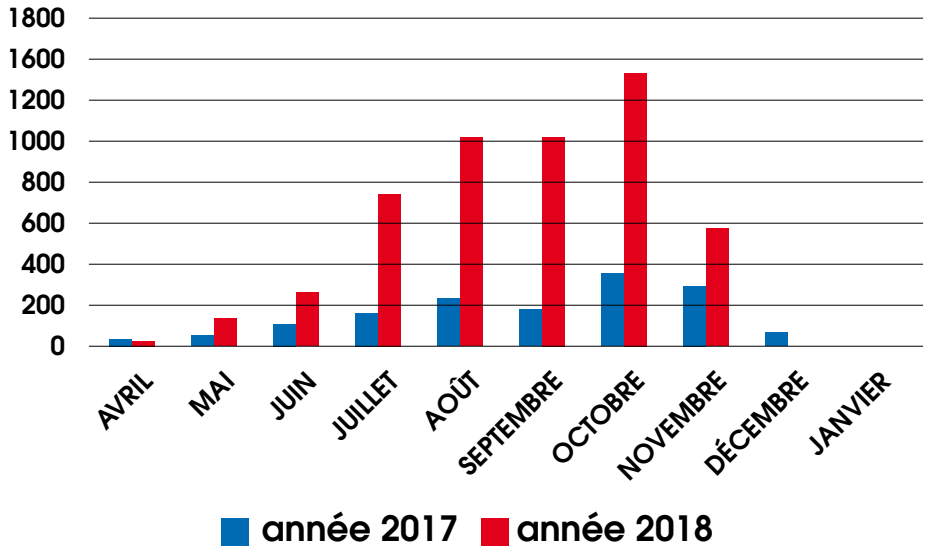

Densité de nids de frelons asiatiques par KM2 pour les intercommunalités du département de la Manche

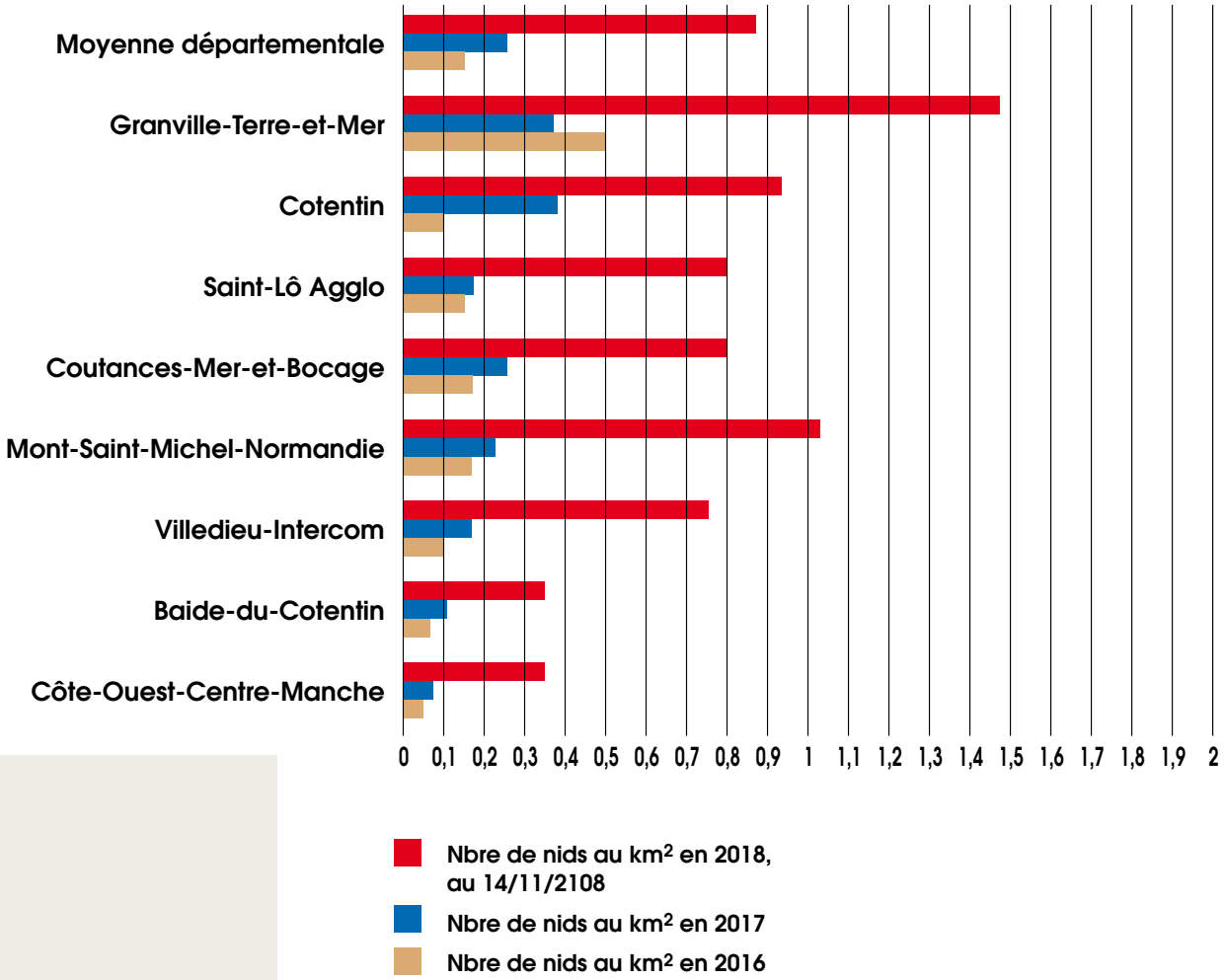

Le Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Sylvie GATÉ
Adjointe en charge
de l'Action Sociale
et de la Solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale CCAS) intervient principalement dans 3 domaines :
- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire,
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, politique déterminée par les élus locaux,
- L'animation des activités sociales.
Vous découvrirez ou redécouvrirez ci-après les actions mises en place par le CCAS.

Présence verte (Téléalarme)

La téléalarme (Présence Verte) est un service qui permet aux personnes seules d'être reliées à distance 24 h/24 et 7 j/7, grâce à un boîtier, à des personnes proches ainsi qu'aux secours.
L'abonnement à ce service tient compte de la situation de la personne.
Les abonnés de Saint-Pair-sur-Mer bénéficient de la gratuité des frais de mise en service et de la gratuité des abonnements mensuels à l'option GPRS compatible box ADSL ou sans ligne téléphonique et à l'option convivialité.
Jusqu'à présent 27 personnes bénéficient de ce service.

Le portage de repas

Le portage de repas est un service mis en place dans l'ensemble du canton granvillais. Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale de Granville et le portage est assuré, à Saint-Pair-sur-Mer, par Muriel, employée de l'ADMR.
Le prix du repas est de 9,79 € (portage compris).

Le mini bus municipal (Bus du jeudi : Service gratuit)

Le minibus municipal peut, le jeudi matin, amener certaines personnes au marché de St-Pair ou vers les magasins « Géant Casino » et « Carrefour City » de Saint-Pair-Sur-Mer.
Les personnes intéressées doivent avoir plus de 60 ans, ne pas avoir de moyen de locomotion, être capables de monter dans un minibus non aménagé pour le transport des personnes handicapées en fauteuil roulant.
Pour bénéficier de ce service, il suffit d'appeler la mairie au plus tard le mercredi avant 12 h.
7 personnes utilisent ce service régulièrement.

L'aide pour l'accès à la médiathèque

L'objectif est d'aider à hauteur de 50 % de l'abonnement annuel à la médiathèque, les abonnés à cet établissement dont le revenu imposable annuel est inférieur ou égal à 8 640 € pour une personne (avis d'imposition de référence : N – 1.

Voyage ANCV

Cet été, dans le cadre des séjours « Séniors en vacances », le CCAS d'Anctoville sur Boscq s'est associé aux CCAS de Saint Pair Sur Mer, Donville et Yquelon. Au total, 40 personnes (dont 11 St-Pairais) ont séjourné à CROZON et ont pu découvrir la côte bretonne.Ils sont revenus enchantés de ce séjour.

PLAN GRAND FROID

Les personnes qui souhaiteraient se faire recenser sur le registre « plan grand froid » peuvent se faire connaître en mairie. Ce dispositif est destiné aux personnes de plus de 65 ans.
Le CCAS a souhaité ouvrir ce registre aux personnes en situation de handicap et/ou isolées, et ce, sans limite d'âge. En cas de déclenchement du plan par M. le Préfet de la Manche, toutes les personnes inscrites seront appelées par le service du CCAS et seront aidées/secourues si elles le souhaitent.
Jusqu'à présent 222 personnes sont inscrites.

Le repas des Aînés

Le « repas des Ainés » aura lieu le vendredi 15 mars 2019 à la salle polyvalente Michel Fraboulet. Ce repas est gratuit pour les personnes nées avant le 1er janvier 1947 ; une participation de 22 € sera demandée au conjoint ne remplissant pas les conditions d'âge. Les inscriptions se feront à compter du 29 janvier auprès du CCAS.

Le réseau de visiteurs à domicile

Le Secteur d'Action Gérontologique (SAG) du Pays Granvillais regroupe 7 communes dont Saint-Pair-sur-Mer. Le SAG a impulsé la création d'un réseau de visiteurs à domicile en partenariat avec le CLIC GTM. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour effectuer des visites à domicile chez des personnes seules.
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS de Saint-Pair-sur-Mer.

Aides aux restauration scolaire garderie du matin et garderie du soir

En fonction des ressources, le CCAS peut apporter une aide pour la prise en charge du coût de restauration scolaire, garderie du matin et garderie du soir aux familles qui en font la demande. Cette aide est apportée pour le trimestre et la demande doit être renouvelée pour le trimestre suivant. N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du CCAS et de vous munir de votre livret de famille, de tous les justificatifs de ressources pour l'ensemble du foyer et de votre dernière quittance de loyer (ou échéancier de remboursement de prêt habitation).

Il est conseillé aux familles de faire la demande afin d'éviter les difficultés de paiement.

Calcul du quotient familial

Quotient
=
Toutes les ressources,
y compris
l'allocation logement
loyer ou
charges d'accession

Nombre de personnes
au foyer

3 tranches ainsi définies

- Tranche 1 : inférieure à 313,00 €
- Tranche 2 : de 313,01 € à 375,00 €
- Tranche 3 : de 375,01 € à 460,00 €
- Étude des cas individuels, au cas par cas, au-dessus de la tranche 3

Aide au restaurant scolaire

Tranche	Part du CCAS	Part des parents
Tranche 1	3,30 €	0,00 €
Tranche 2	2,18 €	1,12 €
Tranche 3	1,76 €	1,54 €

Aide à la garderie du matin

Tranche	Part du CCAS	Part des parents
Tranche 1	0,75 €	0,00 €
Tranche 2	0,50 €	0,25 €
Tranche 3	0,40 €	0,35 €

Aide à la garderie du soir

Tranche	Part du CCAS	Part des parents
Tranche 1	1,60 €	0,00 €
Tranche 2	1,05 €	0,55 €
Tranche 3	0,82 €	0,78

A ce jour, pour cette année scolaire 2018/2019, ce sont 13 familles (soit 20 enfants) qui ont recours à cette aide.

Aides aux activités de loisirs, artistiques, culturelles et sportives

• 1/ Pour les jeunes âgés de 6 à 20 ans, des aides peuvent être attribuées selon une grille établie en fonction du revenu imposable (année N – 1) et du nombre d'enfants de la famille. L'aide est attribuée à une seule activité par enfant qui s'engage à la pratiquer toute l'année. Cette aide est également cumulable avec l'aide n°2.
L'activité doit se pratiquer dans un club de Saint-Pair-sur-Mer et des environs si, et seulement si, elle n'existe pas à Saint-Pair sur-Mer. Pour cette année 2018, 4 familles (soit 5 enfants) ont bénéficié de cette aide.

• 2/ Depuis la rentrée scolaire 2016/2017 et afin de favoriser la pratique d'une activité culturelle et sportive, le CCAS apporte une aide (sous forme de bon nominatif) de 15 € par enfant, âgé de 3 à 10 ans révolus, et ce, sans conditions de ressources.
L'activité doit se pratiquer dans un club de Saint-Pair-sur-Mer et des environs si, et seulement si, elle n'existe pas à Saint-Pair sur-Mer. L'aide est attribuée à une seule activité par enfant qui s'engage à la pratiquer toute l'année.
Les familles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent retirer le bon au service du CCAS en présentant un justificatif de domicile de - de 3 mois et le livret de famille.
A ce jour, pour l'année scolaire 2018/2019, 42 enfants ont bénéficié de cette aide.

• 3/ Nouveau Afin de favoriser les pratiques de loisirs, artistiques, culturelles et sportives de nos Séniors, la commission « Action Sociale et Solidarité » par le biais du CCAS, a décidé d'instaurer une aide attribuée selon une grille établie en fonction du revenu imposable (année N – 1).
L'aide est attribuée à une seule activité pratiquée toute l'année. L'activité doit se pratiquer dans un club de Saint-Pair-sur-Mer et des environs si, et seulement si, elle n'existe pas à Saint-Pair sur-Mer

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) : Epicerie sociale et Banque du meuble

- Pour les personnes à très faibles revenus ou rencontrant des difficultés financières passagères, il est possible de se rendre à l'épicerie sociale, muni d'une fiche d'accès délivrée par le CCAS, après rencontre pour examen de la situation familiale avec Mme LEMONNIER, assistante sociale du secteur ou de Mme GATE, Adjointe au Maire.
- Vous souhaitez faire don de meubles, vaisselle et appareils électroménagers (en état de fonctionnement) dont vous n'avez plus l'utilité, vous pouvez les déposer à la Banque du meuble. Le S.I.A.S. peut également venir les chercher à domicile.

Coordonnées :
766 avenue des Matignon
50400 Granville
Pour l'année 2018, ce sont 51 familles Saint-Pairaises qui ont pu bénéficier de cette aide alimentaire.

L'ensemble du service vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Merci de porter un regard bienveillant sur vos voisins, et encore plus si ces derniers sont plus âgées ou plus fragiles, et n'hésitez pas à faire part de vos éventuelles inquiétudes.
Mairie : 02.33.50.06.50
Police Municipale : 02.33.50.09.60

Contact :

CCAS **MMmes PUGI ou GUILLOIS** 02 33 50 22 87 ou 02 33 50 06 50
Mme LEMONNIER Assistante Sociale du secteur - 02 33 91 14 00
Permanence de Mme Sylvie GATE
le mercredi de 9 h 30 à 11 h 45 et sur rdv

SMPGA
Service public de l'eau

Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin

INAUGURATION
de la station de production d'eau potable de Saint-Pair-sur-Mer

Inauguration
le 30 octobre 2018

Dominique TAILLEBOIS
Adjoint en charge des travaux

Travaux

Kairon

Travaux de réfection de voirie : rue Elian Planès, rue de Chausey (entre l'Avenue du Mont Saint-Michel et la rue Saint Nicolas) rue Saint-Nicolas, l'impasse des Pins, la rue du Thar, la rue belle Rive (entre l'avenue du Mont Saint-Michel et la rue du Thar), rue des Roseaux. Bourg de Kairon : étude en cours avec le CAUE pour la réfection des voieries du bourg de Kairon.

bassin des eaux pluviales rue des Figuiers

Une mise en conformité du bassin de stockage des eaux pluviales est en cours. Ce bassin sert de zone tampon et de régulation des débits vers l'aval. Sa capacité est de 290 m3 ce qui devrait permettre d'éviter les inondations en aval.

réseaux

Des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la chapelle Sainte-Anne ont commencé fin novembre ainsi que chemin du Harley, impasse des Garennes, rue des Hauts Fossés et départ de la rue Millet.

Jean LEMOIGNE
Adjoint en charge des Finances

Edwige CHAUVIN
Déléguée au suivi des budgets

SITUATION FINANCIÈRE 2017
EXTRAITS CHIFFRES TRÉSOR PUBLIC

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Comparaison en € par habitant entre la commune et la strate de référence régionale.

	Commune	Région
Ressources fiscales	790	709
Dotations et participations	420	272
Ventes et autres produits courants non financiers	252	142
Produits réels financiers	0	1
Produits réels exceptionnels	8	30
	1470	1154

Nos recettes sont supérieures de 27% à celles de la moyenne régionale des communes entre 3500 et 5000 habitants.

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement).
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre.

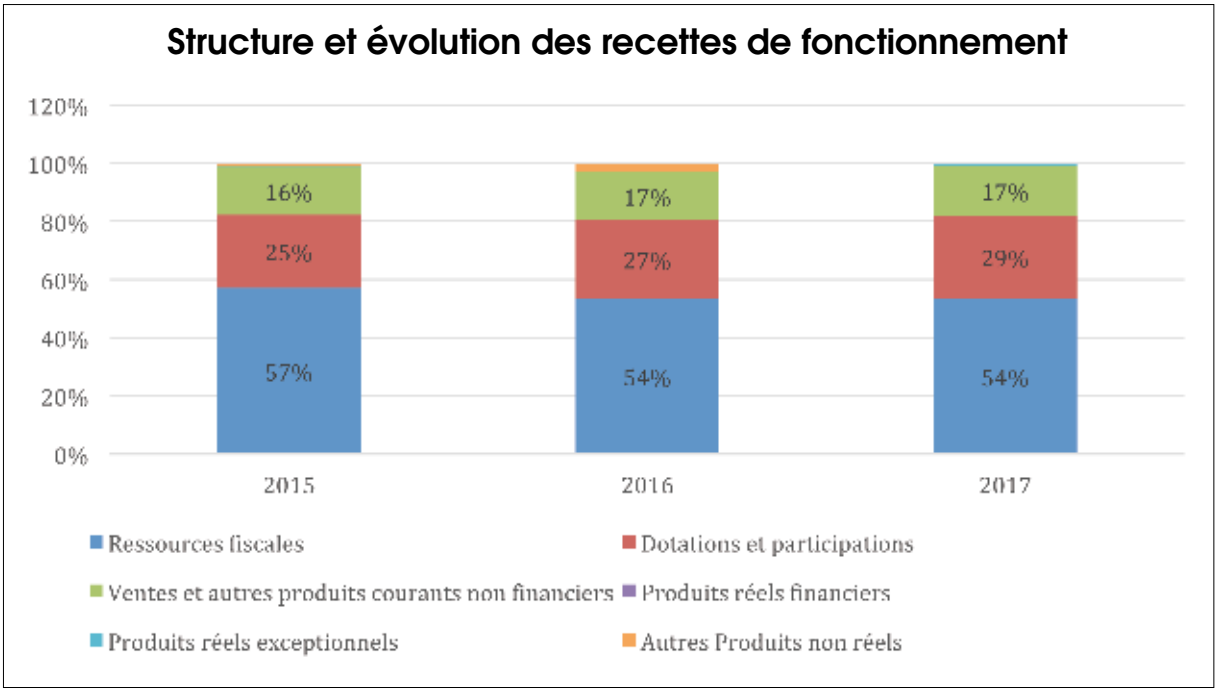

Depuis 3 ans, nos recettes réelles ont augmenté de 9%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Comparaison en € par habitant entre la commune et la strate de référence régionale.

	Commune	Région
Charges générales	302	255
Charges de personnel	540	487
Charges de gestion courante	154	139
Charges réelles financières	47	29
Charges réelles exceptionnelles	5	17
	1048	927

Nos dépenses sont supérieures de 13% à celles de la moyenne régionale des communes entre 3500 et 5000 habitants.

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations.

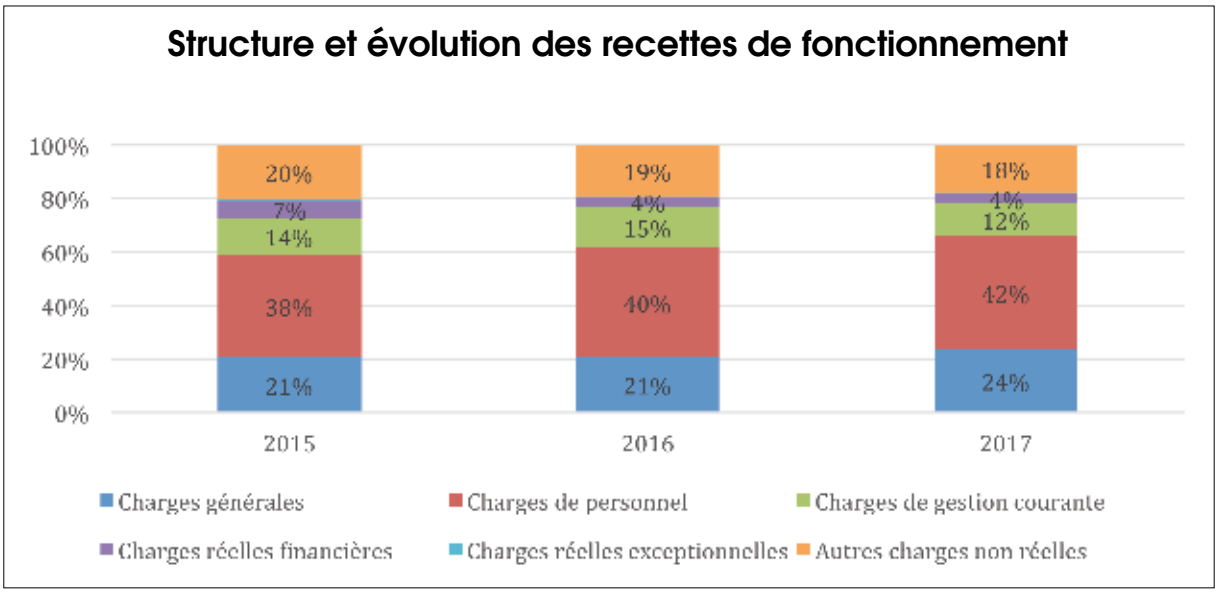

Évolution de nos dépenses et recettes de fonctionnement sur 3 ans

L'Évolution de nos recettes de fonctionnement sur 3 ans soit environ +9% nous a permis de faire face à l'évolution maîtrisée de nos charges de fonctionnement et de maintenir notre capacité d'autofinancement.

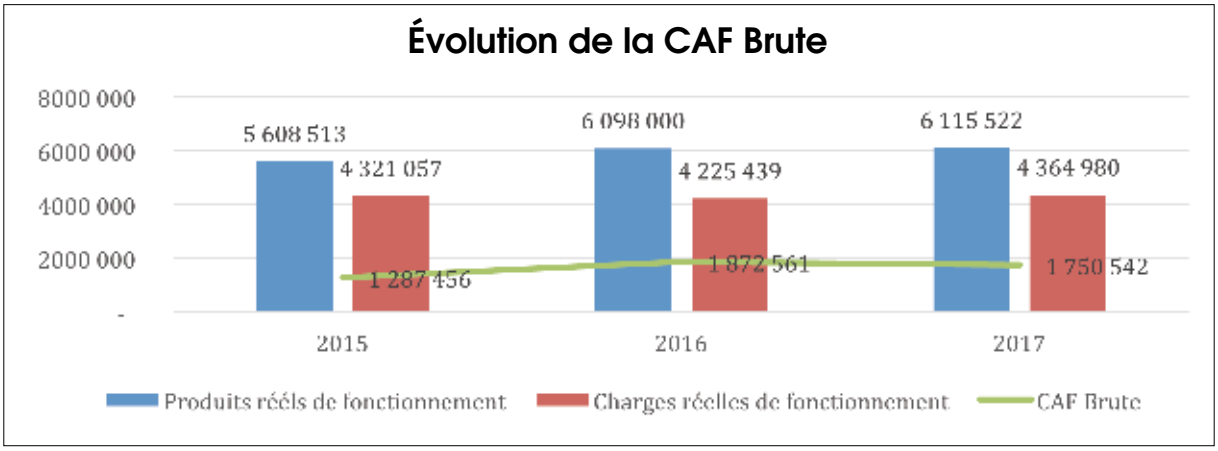

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en priorité.

SPORT

Denis CLÉMENT
Conseiller municipal
Délégué au Sport

PONGISTES

Pour les pongistes Saint-Pairais, la saison sportive officielle a repris fin septembre, mais pour les dirigeants il n'y aura eu aucun répit. Outre sa participation au 13 animé et à la brocante, le club aura organisé, tout au long de l'été, 7 tournois estivaux ouverts à tous qui auront regroupé plus de 230 joueurs.
Pour 2018-2019, 12 équipes ont été engagées dont deux masculines en Nationale 3. 5 équipes évoluent en régionale et 5 en départementale.

Le club a enregistré l'arrivée de Monday Merotohun, international nigérian qui a participé aux jeux olympiques d'Athènes et Pékin.
Les rencontres des équipes de Nationale ont lieu à la cité des sports, le samedi, à 17 h. Pour 2019, les 19 janvier, 8 mars, 6 avril et 11 mai (sous réserves).
5 joueurs dont 4 jeunes évolueront également en individuels au niveau National dont deux en nationale 1 avec de longs déplacements en prévision vers Pont-à-Mousson, Mont-de-Marsan et Toulon…
Enfin, le club organisera, le mercredi 8 mai 2019, la 17e édition de son tournoi national à la cité des sports de Granville. 33 aires de jeu. L'an passé 177 joueurs venus de tout l'hexagone avaient participé à ce rendez-vous national, avec 8 joueurs numérotés parmi les 1000 meilleurs joueurs français et un lauréat venu de Nice, numéroté 77 français. L'entrée est entièrement gratuite.

Tous les résultats et commentaires à suivre sur le blog du club : http://pongistes-stpairais.over-blog.com/

L'année 2018 fut une bonne année pour la Pétanque Saint Pairaise qui s'est hissée en ¼ de finale de la coupe de la Manche vétérans ne s'inclinant que sur le score de 18 à 24 contre Octeville HS comprenant des joueurs en tête du classement départemental.
Le club house tant attendu est en cours de réalisation. Il sera opérationnel pour la prochaine saison.

L'année 2019 verra l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante qui a pour objectif le développement du club avec l'organisation de stages d'initiation, de perfectionnement et de formation sous la houlette d'éducateurs. Des ateliers de tirs seront organisés pour les licenciés et les titulaires d'une carte de membre. Des démonstrations sur des terrains décentralisés avec l'accord de la mairie pourront avoir lieu au cours de l'année. Vous aimez la pétanque, alors rejoignez-nous et faisons tous ensemble du club de Saint Pair : un club où règne le plaisir de jouer et l'ambition de gagner.
Comme chaque année plusieurs concours seront organisés :
- un grand prix vétérans triplettes en 6 parties le 25 juin. Les mises plus 50% seront distribuées grâce aux aides de la ville et de sponsors ;
- un grand prix vétérans triplettes en 6 parties le jeudi 19 septembre. Les mises plus 50% seront également distribuées avec l'aide de sponsors ;
- des concours amicaux en doublettes ouverts à tous les jeudis de juillet et d'août.

FOOTBALL USSP

Voici un point sur nos effectifs et un premier bilan des matchs de compétitions chez les jeunes et les séniors

La saison a repris depuis mi-août pour la plupart des catégories

En U9, nous comptons 34 licenciés pour 3 équipes U8/U9 et 3 équipes U6/U7.
En U11, 25 licenciés pour 2 équipes. Les U11 A ont commencé les modules au plus haut niveau (A) et notre deuxième équipe au niveau D. L'objectif principal est la progression de l'enfant individuellement et collectivement.
En U13, 16 licenciés pour 2 équipes dont 1 en entente avec Donville.
Après 3 matchs de brassage, les 2 équipes vont démarrer leur championnat respectif après les vacances de la Toussaint en D2 et D4.
En U15, 20 licenciés pour deux équipes en entente avec Saint Jean-des-Champs et Granville. L'équipe A jouera en D2 et l'équipe B en D3. Le début de saison étant réservé aux brassages qui déterminent les niveaux.
En U18, 27 licenciés pour 2 équipes dont 1 en entente avec Jullouville. L'équipe A jouera en D1 et l'équipe 2 en D3.
En séniors, 69 licenciés pour 3 équipes. L'équipe fanion joue en R3 et comptabilise pour le moment 6 points (2 victoires et 3 défaites) et elle est classée à la 8e place.
L'équipe réserve B joue en D2 et comptabilise 19 points (4 victoires, 1 nul et 1 défaite). Elle se classe 3e.
Les séniors C, jouent en D3 et ont obtenu pour le moment 13 points (2 victoires, 1 nul et 3 défaites). Ils sont classés à la 7e place.
Bien sûr, le chemin est encore très long pour faire un vrai bilan car à l'heure où l'on parle, il reste encore 16 matchs à disputer en championnat pour nos 3 équipes séniors.
Les séniors féminines, en entente avec le pays Granvillais, ont 12 licenciées du côté de Saint-Pair-sur-Mer. Elles jouent en championnat R2 et ont un bilan d'une victoire et de deux défaites.

ÉQUILIBRE

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
GRS
LEG WORK
FITNESS
GYM
ZUMBA KID'S
ACROGYM

Rentrée sportive avec de nouveaux cours à Saint-Pair-sur-Mer avec le Leg Work, du fitness avec des talons qui plait à bon nombre de licenciés avec déjà plus de 20 personnes à chaque cours, la section enfants se porte bien avec une trentaine d'enfants participants chaque semaine aux cours de gym et zumba kid's. Il reste néanmoins des places à l'acrogym des tout petits le mercredi de 11 h à 11 h 45. Le club pratique dorénavant toutes ces activités de gymnastique artistiques au gymnase du collège André Malraux afin de pouvoir accéder aux agrès (sol, saut de cheval, barre asymétriques, poutre) enfin la GRS peut enfin s'entrainer dans une salle à haut plafond avec un praticable indispensable pour l'activité. A ce jour le club compte 250 licenciés et nous comptons bien atteindre les 320 licenciés de l'année dernière d'ici la fin de l'année. Prochaines manifestations : le jeudi 20 décembre pour une zumba christmas party à la salle des fêtes de Donville-les-Bains ouverte à tous et gratuite. En projet une compétition interne au club de GRS et Gaf le dimanche 27 janvier 2019 à la cité des sports GTM.

TENNIS CLUB

L'année tennistique ayant repris plus tôt cette année et nos championnats par équipe hiver ayant commencé au 30 septembre 2018, les équipes qui ont été engagées pour celui-ci sont : 6 équipes seniors dont 4 messieurs et 2 dames et 7 équipes seniors plus dont 6 messieurs et 1 dame.
L'équipe 1 messieurs a atteint son objectif et elle est montée en pré-national au printemps dernier.
L'école de tennis est composée de 102 jeunes, dont une quinzaine fait de la compétition et 52 adultes en cours collectifs.
L'école de tennis communale effectuera sa fête de fin d'année le samedi 22 juin 2019.
Les moniteurs ont mis en place un TMC (Tournoi Multi Chance) interne pour les jeunes, qui se termine le 31 décembre 2018.
Durant les vacances scolaires des stages sont effectués en fonction du nombre d'inscrits et du niveau (1h/jour, du lundi au vendredi).

Toujours dans une excellente dynamique, l'équipe du Tennis Club de Saint-Pair-sur-Mer et la Mairie apportent des améliorations au sein de la structure (coin télé, éclairages sur les courts N°1 et N°2, un terrain de Padel, nouveaux vestiaires…)

Comme tous les ans, le Club organise les animations suivantes

- TOURNOI INTERNE
- MANCHE TENNIS TOUR (13 au 20 avril 2019)
- TOURNOI JEUNES ET SENIORS + (juillet 2019)
- TOURNOI SENIORS ET SENIORS + 35 (août 2019)
- PLATEAUX GALAXIE ROUGE (17 novembre 2018) et VERT (2 février 2019)
- TOURNOI DE DOUBLE AMICAL

OPPOSITION

PAROLES DES ÉLUS de la minorité municipale

Gérard Desmeules I Sophie Pacary I Jacques Olivier I Marlène Lebasle

Si vous avez conservé le dernier Saint Pairais de l'été 2018, vous pourrez relire notre article ; eh bien 6 mois plus tard rien ne s'est amélioré et en fait la situation s'est nettement dégradée.
D'abord, le projet si décrié de l'aménagement de la place Marland a échoué ; quoi qu'on en dise, le constat n'est pas glorieux.

DÉMISSIONS
Ensuite, après le départ vers d'autres horizons de l'adjointe Véronique Altmayer, nous venons de vivre 2 démissions : l'une de notre collègue et amie Laurence Prévost, fatiguée d'être (comme nous !!) tenue à l'écart de toute réflexion sur les projets en cours et fatiguée de l'absence d'esprit démocratique de la municipalité. La deuxième démission encore plus marquante est celle du premier adjoint, Laurent Petitgas en charge de l'urbanisme, désapprouvant « la méthode de gouvernance de la municipalité » ; pour en arriver là, il fallait que le désaccord soit profond ! M. le Maire disait récemment qu'il ne commenterait pas « la démission d'une élue de la minorité » mais deux mois plus tard silence total sur cette démission d'un élu de la majorité !!

PROJETS EN COURS
Dans ce climat tendu et détestable, ressenti par la plupart des saint-pairais, les projets en cours ne font pas l'unanimité, ne serait-ce que celui du secteur de la Poste qui devrait perdre 5 ou 6 places de parking ! qu'en pensent les commerçants et les usagers du secteur ? Même problème avec l'acquisition du site du Carmel, même si tous les élus, semble –t il, sont d'accord pour l'acquisition ; mais aucune réunion de travail en commission pour débattre du sujet.

L'AVENIR ET LES FINANCES
Il serait pourtant urgent de s'interroger sur l'avenir qui s'annonce très chargé en frais d'investissement et de fonctionnement : salle de sport à finir de payer, Faisanderie environ 1,5 millions, Carmel (achat à 2 millions ou à 1 euro ? on n'en sait rien pour le moment) aménagement du site : coût approximatif : 4 ou 5 millions, sans compter les charges futures de personnel et les frais de fonctionnement, place de la Poste : 500 000 euros, construction du Padel, sans oublier dans les 2 ou 3 ans à venir le contrat de pôle de services passé avec le Département pour des travaux dans le cœur de Bourg (??) (1million), passerelle sur le Thar (??) 300 000 euros, aménagement de Kairon bourg ; tous ces chiffres étant bien évidemment approximatifs et nous ne parlons pas de la salle M. Fraboulet. Bon courage aux élus actuels et futurs !! et n'oublions pas les contribuables !! Nous vous laissons le soin de faire le total !
Ps : Laurence Prévost est remplacée au conseil par Marlène Lebasle qui retrouve une place qu'elle avait occupée de 2008 à 2014 : bienvenue Marlène !!

Bonne fin d'année à tous.

EN BREF

Accueil des nouveaux arrivants

104 familles invitées accueillies le 22 septembre 2018 avec un discours d'accueil de bienvenue de Monsieur Guy LECROISEY et présentation des différentes associations par leur président et des correspondants de quartiers qui nous apportent une aide importante pour la distribution du Saint Pair Mag, guide des associations… mais qui sont à l'écoute des habitants de leur secteur pour nous en faire part régulièrement afin d'apporter des solutions.

© M. PUGEAULT

Sandrine Guillois

Elle est arrivée à la mairie depuis le 1er août 2018 en remplacement d'un agent nommé à un autre poste. Elle a travaillé dans la fonction publique hospitalière et son temps de travail est réparti sur plusieurs fonctions à savoir 40 % ressources humaines, 40 % social et 20% accueil

Départ à la retraite d'Alain Dudouit

Après avoir occupé plusieurs fonctions consécutives : gardien de la faisanderie, gardien du camping, il termine sa carrière au service travaux et entretien courant des bâtiments. Très bon bricoleur et aimé de ses collègues, Alain est parti à la retraite le 1er octobre 2018, très bonne et longue retraite à lui.

Les Saint-Pairais rendent visite à leur député Bertrand Sorre à l'Assemblée Nationale

Mercredi 3 octobre, 50 Saint-Pairais sont allés à Paris pour visiter l'Assemblée nationale. Un déplacement à l'initiative de Guy Barbet, président de l'Association des anciens combattants et de son épouse Pierrette. Le député Bertrand Sorre, ex-maire de Saint-Pair-sur-Mer, heureux et ému, a accueilli ses concitoyens qu'il a accompagnés durant leur visite. Les participants, dont Guy Lecroisey, maire, et Sylvie Gâté, conseillère départementale, ont assisté à la séance des questions au gouvernement, puis découvert le Palais Bourbon, son histoire et ses anecdotes.

EN BREF

Maître Paul-Alexandre DEBORDES, Notaire vient de s'installer 261 rue Ampère (en face de la Chambre de commerce et d'industrie) à Saint-Pair-sur-Mer.
Tél. 02 33 50 42 44

Anne-Laure Bonfossé a repris cet automne AL'Institut rue Ste-Anne. Esthéticienne de 34 ans, passionnée par son travail, vous accueille du mardi au samedi, en journée continue. 09 53 02 18 26.

Carine Guillou, architecte d'intérieur, s'est installée récemment à Saint-Pair-sur-Mer, 104 rue du Pont-Bleu. Elle vous accueille pour vos projets d'aménagement d'intérieur. 06 71 60 90 93.

Le restaurant L'Escale va ouvrir ses portes sur la place du Général de Gaulle pendant les vacances de Noël. Cuisine de marché sincère, simple et généreuse, ancrée dans les saisons ; accompagnée d'une sélection de vins à découvrir. Rodolphe et Clémence vous accueilleront avec plaisir dans un nouveau décor.

L'ESCALE

11 Novembre 2018

Cette année a eu lieu le centième anniversaire de l'armistice la Première guerre mondiale, à cette occasion les enfants de l'école primaire Anne Frank et du collège André Malraux ont lu des lettres de soldats français et allemands, ont chanté l'hymne européen puis la Marseillaise. Ce fut un moment émouvant et fraternel.

Forum des Associations 2018

Samedi 1er septembre 2018, le forum des associations a été un jour très ensoleillé et a permis aux 32 associations présentes de prendre de nouvelles inscriptions et de se faire connaître auprès des nombreux visiteurs.

© M. PUGEAULT

Élections
MODE D'EMPLOI

Les inscriptions électorales sont reçues en Mairie toute l'année. En vue des prochaines « élections européennes du 26 mai 2019 », les inscriptions électorales seront reçues en Mairie jusqu'au samedi 30 mars 2019 à 12h00 (délai de rigueur). Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).
En mai 2019, de nouvelles cartes électorales seront établies pour l'ensemble des électeurs au niveau national.
RAPPEL : Lieux des 3 bureaux de vote :
N°1 Salle Michel Fraboulet, Place Marland, N°2 Salle près de la Faisanderie, route de la Folliotte, N°3 Groupe Scolaire Anne Frank, Place de la Gare.

Avis PRATIQUE

Mairie
255, rue de la Mairie
02 33 50 06 50
mairie.stpair@wanadoo.fr
www.saintpairsurmer.fr

Office Culturel
02 33 70 60 41
officeculturel@saintpairsurmer.fr

Bureau d'information Touristique
71 place De Gaulle
02 33 50 52 77

Médiathèque
place de la Gare - 02 33 90 41 22
mediatheque.stpair@orange.fr

Police Municipale
274, rue de la Mairie
02 33 50 09 60 - 06 75 21 44 90

Postes de secours
(en juillet et août)
Kairon 02 33 50 31 61
Saint-Pair-sur-Mer 02 33 50 33 82

Maison paroissiale
rue Ch. Mathurin - 02 33 50 06 63

Santé et services
Hôpital de Granville
02 33 91 50 00
Pompiers : 18
Appel d'urgence Européen : 112
Samu : 15 - Police : 17
Pharmacie
Antoine & Coudrin
02 33 50 06 43

Médecins
Dr BAUSTIER et Dr LAMY
57 pl. de la Gare - 02 33 50 72 07
Dr CHAIGNEAU
14 r. Ste-Anne - 02 33 50 61 61
Dr KESHVADI et Dr MOLÉ-MÉQUIN
437 rue du Vieux Château
02 33 50 13 62

Dentistes
Dr JUIN et Dr ROPARTZ
5, rue des Alizées
02 33 50 20 20
Dr PIEL
161, rue Sainte-Anne
02 33 91 74 44

Kinésithérapeutes
Centre AQUASANTÉ
31 rue Ampère - 02 33 69 31 46
M. Frédéric VOUILLOUX
96 rue Ch Mathurin
02 33 50 55 00

Ostéopathes
Mme Sophie VALLANTIN
76, rue Saint-Michel
07 68 12 66 06
svallantin.osteo@gmail.com
M. Clément JANNEQUIN
437, rue du Vieux Château
06 89 31 73 36

Pédicures podologues
Mme S. PONCELET-DUVAL
Villa St-Henri
133, rue Ste-Anne - 02 33 90 78 95
Mme E. HALLAIS
14 rue Ste-Anne - 06 74 07 18 32
Mme A. DESREMEAUX
3320 route Nationale
La Marechallerie - 02 33 90 11 91
M.C. LEHERICY
31 rue Ampère - 02 33 68 67 94

Diététicienne
Mme D. BOGAERT-DEHAY
437 rue du Vieux Château
06 87 10 74 02

Infirmiers(ères)
Mmes L. GERMAIN et LETELLIER
12a, rue de la Plage
06 59 88 05 01
Mmes FAURE et KESHVADI
437 rue du Vieux Château
06 08 21 72 05
MMmes DHEILLY, RIVIÈRE et GARNIER
14, rue Ste-Anne - 02 33 51 36 87
Mme MH. MOULIN
02 33 61 04 26

Nuisances sonores
Les travaux de bricolage et de jardinage par des particuliers sont susceptibles de procurer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...)
Ils ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables
  de 8 h 30 à 12 h et
  de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedi
  de 9 h à 12 h et
  de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Ramassage des ordures ménagères
Saint-Pair-sur-Mer : mercredi
Kairon : mercredi
Déchetterie de Mallouet :
route de Mallouet
50400 Granville 02 33 91 92 60.
Les encombrants et les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie.
Hiver : lundi au samedi
de 9 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h.
fermé le jeudi les jours fériés.
Été (1er juillet au 30 août)
de 9 h à 18 h, lundi au samedi (sauf jours fériés) fermé
le dimanche et jours fériés.
Carte nominative délivrée sur place, sur présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile

Commune touristique

Ville Fleurie

PAVILLON BLEU

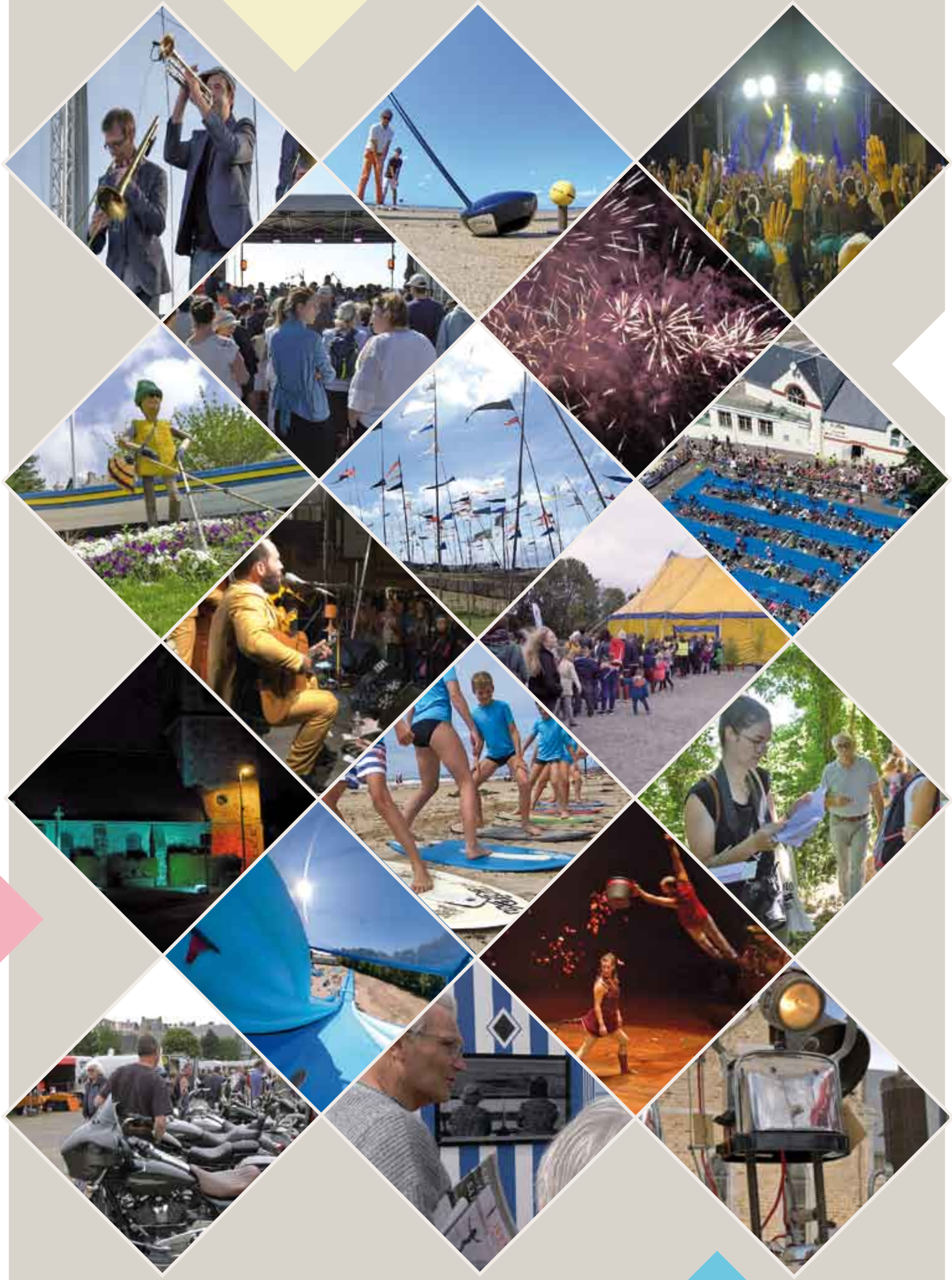

Retour sur 2018…